

3.7

Décisions administratives et disciplinaires

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Veillez noter que les décisions administratives rendues par l'Autorité des marchés financiers à l'égard d'un cabinet, représentant autonome ou société autonome sont publiées sous forme de tableau à la section 3.8.4 de ce Bulletin.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

**Charles Colas
(Décision sur sanction prononcée le 13 juin 2016 par le
comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière)**

Veillez prendre note que la décision sur sanction prononcée le 13 juin 2016 à l'encontre de M. Charles Colas par le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière dans le dossier n° CD00-0974, et qui a été publiée à la section 3.7.3.1 du bulletin du 7 juillet 2016 (vol. 13, n° 27, p. 398), a fait l'objet d'une ordonnance de sursis d'exécution de sanction. Cette ordonnance, prononcée par la Cour du Québec le 20 juin 2016 dans le cadre du dossier d'appel n° 500-80-033245-169, suspend la sanction de radiation prononcée par le comité de discipline.

Fait le 25 août 2016.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.